



CONCOURS PHOTO 2021

REGLEMENT

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure, photographe professionnel.le ou amateur.e. La participation à ce concours est gratuite. Elle entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les membres organisateur.rices et les membres du jury, ne peuvent pas participer au concours.

Chaque participant.e pourra déposer au maximum 3 photographies sur le thème « **l'Amour arc-en-ciel, l'amour des genres et les genres d'amour.** »

Tout.e participant.e devra impérativement retourner par courriel :

- le bulletin de participation,
- l'annexe 1, formulaire de cession de droits photographiques,
- éventuellement l'annexe 2, par personne reconnaissable sur la ou les photos proposées.

Article 2 : DEROULEMENT

Les inscriptions seront ouvertes à compter du **1^{er} mars 2021**. Chaque participant.e recevra un email de confirmation de son inscription au concours. La date limite de réception des photographies est fixée au **30 avril 2021**.

Le prix du public sera attribué par un vote ouvert du 7 au 21 mai 2021 sur la page Facebook de Polychromes <https://www.facebook.com/PolychromesLGBT> (par nombre de likes).

Le prix du jury sera attribué par le ou les parrains/marraines de la manifestation et les organisateur.rices du présent concours. Ils/elles se réuniront durant le mois de mai 2021. Ces décisions seront sans appel.

Les photographies seront jugées sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

Les photographies sélectionnées seront publiées sur le site internet de Polychromes et la page Facebook.

Si les conditions sanitaires le permettent les photographies seront susceptibles d'être présentées au public.

Article 3 : ENVOI ET FORMAT DES OEUVRES VISUELLES

Les photographies seront envoyées par courriel à l'adresse suivante : concoursphoto@polychromes.fr
Les formats relatifs aux différents appareils photo doivent être convertis dans un format standard : jpeg, jpg, png.

Les photographies numériques doivent avoir une résolution minimale de 180 dpi.

Les fichiers devront être nommés ainsi : nom, prénom du photographe, titre de la photographie.

Article 4 : DROITS DES TIERS

Tout.e participant.e atteste sur l'honneur être l'auteur.e des photographies transmises.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure, cf. annexe 1.

Toute photographie ne disposant pas de l'autorisation des personnes photographiées ne pourra être acceptée.

Article 5 : UTILISATION DES PHOTOS

Le/la participant.e au concours permet à l'association POLYCHROMES d'utiliser les photographies qu'elle aura réceptionnées lors du concours sur tous documents de communication concernant le Concours Photo et l'association elle-même. cf annexe 1, cession de droits photographiques.

Le nom de l'auteur, ou son pseudonyme d'artiste, sera stipulé sur chaque visuel utilisé.

Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale des clichés par l'association POLYCHROMES, un contrat sera alors signé entre l'auteur et l'association. Il stipulera le pourcentage de rémunération de part et d'autre en fonction de l'action commerciale retenue.

Les photographies pourront faire l'objet d'autres expositions itinérantes.

Article 6 : RESPONSABILITE

Seront éliminés de la participation au concours :

- Toute photographie et inscription réceptionnées après la date de clôture.
- Tout dossier incomplet.
- Toute photographie non conforme aux données du concours.
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, utilisation non autorisée de visuels n'appartenant pas au compétiteur.trice, contrefaçon, caractère pornographique, raciste, violent, homophobe...)

Article 7 : PALMARES

Selon les conditions sanitaires le palmarès sera prononcé en public et/ou par internet, sur le site de Polychromes et sur la page Facebook du concours à compter du 1er juin 2021.

Les auteur.rices des photographies primées seront récompensés par un bon d'achat dans le domaine de la photographie.

Aucune indemnité ne sera versée aux photographies non sélectionnées ou non primées.

Pour tout renseignement complémentaire : concoursphoto@polychromes.fr